



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2018

Compte-rendu de réunion

Présents :

Moïse CARON (Maire)
Marie-Jos LIGIER (1^{ère} Adjointe) Henri VENTROUX (Adjoint) Jackie WITZ (Adjoint)
Yannick CAILLET Daphné PERROT Laurent BESNARD
Claudine LECLERE

Absents :

Liliane MARSAC (procuration à M. Caillet) Gérard VINAY (procuration à Mme Leclère)
François MINEAU Thierry HECTOR

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19 h 30.

Secrétaire de séance : Brigitte MOLLET

Rappel de l'ordre du jour de la séance

- 1/ délibérations
- 2/ appel à candidature
- 3/ point financier
- 4/ réorganisation du secrétariat de mairie et de l'agence postale communale
- 5/ liste préparatoire du tirage au sort du jury d'assises
- 6/ point urbanisme
- 7/ point école
- 8/ point animation
- 9/ questions diverses

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal que Madame Ligier demande à voter une délibération supplémentaire concernant un point d'urbanisme : Monsieur Dupont domicilié sente des tilleuls désire céder à la commune une parcelle de terrain.

Résultat du vote à main levée :

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux présents la validation du compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2018. Ce dernier est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce la constitution d'une commission d'appel d'offres. Précision étant donnée :

- qu'une commission peut être constituée lors de chaque conseil.
- que pour mettre en concurrence les fournisseurs afin d'en choisir un qui fournira les repas cantine, une procédure dite « simplifiée », concernant la restauration scolaire, c'est-à-dire avec un délai de 15 jours + parution d'annonces dans les journaux locaux suffit. Tout cela étant confirmé par le service du contrôle de légalité de la préfecture.

1/ DELIBERATIONS

- **Participation aux dépenses de fonctionnement des installations sportives du collège de Saint-Marcel (année 2018) :** Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention préparée par la commune de Saint-Marcel.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

- **Vente d'une parcelle de terrain :** Un habitant du « clos de la Hétraye » demande à la commune la possibilité d'acheter une parcelle de terrain de 100 m2 environ qui est dans le prolongement de sa propriété. Les membres du conseil municipal proposent un prix d'achat de 500 euros avec à la charge de l'acheteur les frais de géomètre.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

- **Revoir la répartition de l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) :** Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de revaloriser le montant annuel maximum de l'IFSE, soit 6 500 euros montant correspondant à 40% du plafond.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

- **Convention d'adhésion au service missions temporaires du centre de gestion de l'Eure :** Monsieur le Maire explique que chaque année, nous devons renouveler la convention énoncée ci-dessus.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	----------------

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour lancer l'appel d'offres du fournisseur des repas au restaurant scolaire :** Monsieur le Maire explique qu'après renseignement pris auprès des services de la Préfecture de l'Eure il n'y a pas utilité de lancer un appel d'offres. Il n'y a donc pas lieu de voter

- **Remboursement à l'ASCHC de l'avance faite pour payer l'animateur de la fête du village le 30 juin** : Monsieur le Maire explique que l'animateur de la fête du village demande à se faire payer à la fin de la journée, soit 350 euros. La commune ne payant que par mandat administratif, cela engendre des délais. L'association sportive et culturelle d'Houlbec-Cocherel se propose pour avancer la somme et la commune remboursera l'ASCHC.

Résultat du vote à main levée :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

- **Complément de la liste des suppressions de postes** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors du vote de la précédente délibération, nous n'avons pas toutes les mises à jour et que de ce fait, des suppressions et des créations de postes sont à compléter. Il y a donc lieu d'annuler et de remplacer la délibération en rajoutant au tableau :

Postes à supprimer : 1 poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe
1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe
1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Postes à créer : 1 poste de Rédacteur
1 poste d'Adjoint Administratif

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

- **Donation d'une parcelle de terrain « sente des tilleuls »** : Madame Ligier expose aux membres du conseil municipal que les propriétaires de la parcelle AC n° 58 demandent à vendre pour l'euro symbolique, une parcelle de terrain d'environ 60 m², parcelle faisant partie d'un chemin coupé en deux.

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

2/ APPEL A CANDIDATURE

- **Appel à candidature « commission appel d'offres »** : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se faire connaître si ils sont intéressés pour être dans la commission ci-dessus nommée et propose de voter à main levée ce qui a été accepté à l'unanimité. Après le vote à main levée, la commission se décompose comme ci-dessous :
Moïse CARON
Yannick CAILLET
Daphné PERROT
Liliane MARSAC
Henri VENTROUX
Gérard VINAY

Contre 0

Abstention 0

Pour 10

M. Vinay procuration à Mme Leclère
Mme Marsac procuration à M. Caillet

Monsieur le Maire propose de réunir la commission ci-dessus constituée juste après le conseil municipal. A l'unanimité les membres qui la composent votent OUI à l'unanimité. L'élection du Vice-Président se fera donc à l'issue de la réunion de conseil, après la clôture de séance.

3/ POINT FINANCIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte « 6068 » a été rajouté sur le tableau des dépenses, compte qui autorise en fin d'année de récupérer la TVA par le biais d'une décision modificative.

Le compte « 611 » qui inclut les dépenses des agents intérimaires est séparé de la partie « salaires » chapitre 012.

En Recettes, la CIGAC assurance pour le personnel communal nous rembourse les indemnités journalières des agents en arrêt maladie.

Le compte « combustible » est en hausse : voir à négocier les contrats de gaz.

Il a été signalé que les vitres de l'école étaient sales : nous allons voir avec la société de nettoyage NET PLUS pour un passage supplémentaire sur l'année scolaire (faire 3 passages) Il leur sera également demandé de remplir une fiche sur un registre déposé à l'école indiquant le jour de passage et le détail de la prestation.

4/ REORGANISATION DU SECRETARIAT DE MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement du secrétariat de Mairie et le nombre croissant de tâches administratives. Christelle DAVID, actuellement guichetière à l'agence postale communale, viendra renforcer le secrétariat auprès et sous l'autorité de Brigitte MOLLET, secrétaire de Mairie. En contrepartie, nous allons faire une demande de candidature sur le site du centre de gestion d'Evreux pour le poste de guichetière.

Une note d'organisation sera envoyée ultérieurement.

5/ LISTE PREPARATOIRE DU TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Après tirage au sort avec la liste électorale, les trois personnes retenues sont :

N° 853	22 rue de la cailleterie
N° 4	1 rue de l'église
N° 196	18 rue de la côte aux brebis

6/ POINT URBANISME

Retour sur la réunion du 14 juin dernier concernant le permis d'aménager de « la côte de la chesnaie ». Il a été proposé de diviser le terrain en 7 lots, en gardant un lot de 2 357 m² en partie de bois qui servirait à la gestion des eaux pluviales avec un bassin de rétention, contesté par Monsieur Garin qui considère que c'est un bois classé et que ce n'est donc pas réalisable. Il a demandé la construction d'un mur en limite de propriété.

Le promoteur est venu présenter son projet aux personnes présentes lors de la réunion. Il est prévu de remanier le dit projet suite aux diverses remarques.

Monsieur Borda a fait une demande de CUb pour faire une ouverture sur la RD 65 afin de vendre un terrain de 1 300 m² Rue de Pacy.

Rue de cavée trois lots urbanisés ont été vendus et Rue des écoles une propriété va être divisée en trois lots également urbanisés.

7/ POINT ECOLE

Concernant la kermesse, la directrice a informé Monsieur Caillet que dans l'ensemble elle s'est bien déroulée, les enfants ont fait de bons spectacles, appréciés des parents. La journée était bien organisée. Un seul bémol : le manque de bénévoles.

Nous allons nous renseigner pour savoir si les jeux appartenant à l'association Festiv'Houl pourraient nous être prêtés ainsi les enfants pourraient s'en servir.

L'école va créer un blog qui pourra être vu sur le site de la commune.

Le Mardi 3 juillet prochain sera proposé aux enfants un petit déjeuner anglais puis un repas de fin d'année sera servi aux enfants qui déjeunent à la cantine (les tables seront décorées et les enfants auront un petit cadeau).

Monsieur Caillet, vice-président de la commission école note qu'il y a 115 enfants inscrits pour la prochaine rentrée. Il précise quelques modifications prévues cet été :

- Une nouvelle structure de jeux (maternelle) va être achetée
- Le préau (maternelle) est inutilisable dans l'état car l'été il n'y a pas d'ombre et l'hiver il fait très froid dessous
- La classe mobile étant obsolète, (8 portables), un appel à dons sera fait auprès de la SNECMA qui « offre » les ordinateurs dont ils ne se servent plus.

8/ POINT ANIMATION

La fête du village aura lieu ce 30 juin à partir de 15 heures. Il est prévu de diffuser le match de football sous le préau de la Mairie. Remerciement pour le terrain de boules aux agents communaux.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Communication : Monsieur Caillet attend d'avoir un retour sur la proposition de textes et de photos pour l'agenda communal qui sera établi par la société Médiaplus Communication.
- Madame Ligier a reçu un agent des assurances AXA qui demandait l'autorisation de pouvoir distribuer un questionnaire aux habitants ainsi qu'un lieu d'accueil pour faire une réunion publique pour proposer une complémentaire mutuelle. Le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une remarque faite par Monsieur Tjéro concernant le dernier compte-rendu du mois de Mai dernier. Ce dernier ayant été validé il ne peut plus être changé.
- Les organisateurs de la course cycliste ont demandé à Monsieur Ventroux si la commune pouvait donner un don pour leur manifestation du 9 septembre prochain. Le conseil municipal émet un avis favorable et propose la somme des 150 euros.

La séance publique a été levée à 21 heures 40

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu le 3^{ème} jeudi du mois à 19 h 30 (la date sera confirmée sur le site internet)

A noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherei.fr>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.